

SESSION 2021

---

**CAPET  
CONCOURS EXTERNE  
ET CAFEP**

**Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES**

**SECONDE ÉPREUVE**

Durée : 5 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

A

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPET de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EDE	7300E	109	5851

► **Concours externe du CAFEP/CAPET de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EDF	7300E	109	5851





## Première partie

### **Analyse de solutions et de documents techniques**

La lutte contre l'isolement et la solitude des âgés est un enjeu de société majeur. L'isolement, au sens d'un faible nombre de relations peut conduire à une disqualification sociale, ou nourrir un sentiment « d'invisibilité sociale » ; c'est pourquoi il constitue un réel enjeu pour les politiques publiques.

Avoir des relations sociales fréquentes est associé à des conditions de vie plus favorables, à une sécurité accrue en cas de difficultés et, globalement, à la santé et au bien-être. Ces relations peuvent être aussi bien des rencontres physiques que des contacts distants (courrier ou courriel, téléphone, vidéos, réseaux sociaux). [...]

Source : **L'isolement, signe d'une forte vulnérabilité sociale et enjeu de politiques publiques**, INSEE Première - 3septembre 2019. Disponible sur <https://www.insee.fr> (consulté le 8 octobre 2020)

**Analyser les choix opérés sur le territoire de la ville d'Angers en matière de lutte contre l'isolement social des personnes âgées.**

## Seconde partie

### **Démarches pédagogiques**

En vous appuyant sur le dossier documentaire fourni et dans la perspective d'un enseignement en Première « Sciences et technologies de la santé et du social », proposer des démarches pédagogiques permettant de travailler les contenus et les capacités exigibles que vous aurez choisis.

**Extrait du programme de sciences et sanitaires et sociales- Classe de première de la série Sciences et technologies de la santé et du social**

**Pôle thématique**

**Quelles interventions pour agir sur les problèmes sociaux ?**

Les différents modes d'intervention sont mis en relation avec les caractéristiques des situations sur lesquelles ils agissent. La diversité des acteurs et la pluralité des actions sont mises en évidence à partir d'exemples locaux. La place des groupes sociaux, des besoins exprimés ou identifiés, est présente dans l'étude d'exemples d'actions menées.

<b>Contenu</b>	<b>Capacités exigibles</b>
L'intervention sociale :  Des objectifs de l'intervention sociale Pluralité des modes d'intervention Diversité des acteurs Droit de la personne, place de la personne, du groupe accompagné  <i>Principales notions :</i> Diagnostic social- intervention sociale- développement social local- accompagnement social-insertion sociale	Caractériser les modes d'intervention sociale.  Mettre en relation une intervention sociale avec la question sociale qui en est à l'origine.  Présenter le rôle des différents acteurs dans une intervention sociale.  Analyser la participation de la personne, du groupe dans une intervention sociale.  Illustrer le rôle de la protection sociale dans la lutte contre l'exclusion, les inégalités sociales.

## LISTE DES ANNEXES

### Annexe 1 : Un vieillissement qui va s'accroître.

Source : BLANPIN Nathalie, BUISSON Guillemette. **Projections de population à l'horizon 2070, deux fois plus de personnes de 75 ans.** INSEE Première, n°1619, paru le 3 novembre 2016.

Disponible sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (consulté le 18 juillet 2020)

### Annexe 2 : La population angevine.

Source : **La population angevine proportionnellement plus jeune que celle de la France.**

Disponible sur <https://www.aorangevine.org> (consulté le 8 octobre 2020)

### Annexe 3 : Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés.

Source : Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés. **Vieillesse et qualité de la vie.**

Disponible sur <https://www.who.int>, (consulté le 8 octobre 2020)

### Annexe 4 : Angers, ville amie des aînés.

Source : **Angers, ville amie des aînés.** Ville d'Angers.

Disponible sur <https://www.gerontopole-paysdelaloire.fr>, (consulté le 8 octobre 2020)

### Annexe 5 : La démarche Villes Amies des Aînés.

Source : **Notre démarche Villes Amies des Aînés.** Villes amies des Aînés.

Disponible sur Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.(consulté le 8 octobre 2020)

### Annexe 6 : Convention CNSA

Source : **Convention CNSA-Monalisa 2018 (Extrait)**

Disponible sur <https://www.cnsa.fr>, (consulté le 8 octobre 2020)

### Annexe 7 : Les équipes citoyennes

Source : **Les équipes citoyennes**

Disponible sur <https://www.monalisa-asso.fr/monalisa/les-equipes-citoyennes>, (consulté le 8 octobre 2020)

### Annexe 8 : Monalisa, une démarche citoyenne

Source : **La mobilisation de tous pour chacun.**

Disponible sur : <https://www.monalisa-asso.fr>, (consulté le 18 juillet 2020)

### Annexe 9 : La démarche Monalisa

Source : **La démarche MONALISA, une volonté politique.**

Disponible sur <https://www.monalisa-asso.fr>, (consulté le 8 octobre 2020)

### Annexe 10 : Extrait du rapport d'activité 2017 du CCAS d'Angers.

Source : Rapport d'activité 2017 du CCAS d'Angers.

Disponible sur : <https://www.angers.fr>, (consulté le 8 octobre 2020)

### Annexe 11 : Le projet « juste quelques marches ».

Source : CCAS Angers, document interne. Juin 2017

### Annexe 12 : Bilan « juste quelques marches ... pour une rencontre ! ».

Source : CCAS Angers, document interne. Juin 2017.

**Annexe 13 : L'Association Anjou soins services : offre variée pour lutter contre l'isolement social**

Source : Association Anjou Soins Services- Commission lien social

Disponible sur <https://www.anjousoinsservices.fr>, (consulté le 8 octobre 2020)

**Annexe 14 : Des démarches de citoyenneté en manque de représentativité**

Source : Etude du gérontopôle Pays de la Loire. Vieillessement de la région Pays de la Loire.

Lien social et citoyenneté. (Extrait) Mars 2020.

Disponible sur : <https://www.gerontopole-paysdelaloire.fr>, (consulté le 29 octobre 2020)

## Annexe 1 : Un vieillissement qui va s'accroître

Le vieillissement de la population, c'est - à - dire l'évolution progressive des structures d'âge - est lié à l'arrivée à l'âge de la vieillesse des générations nombreuses nées entre la fin de la seconde Guerre mondiale et 1965, et à l'accroissement de l'espérance de vie des personnes âgées. L'étude porte sur des projections démographiques, fondées sur le maintien d'une fécondité de bon niveau (elle ne descendrait pas au-dessous de 1,95 enfant par femme) et sur une forte progression de l'espérance de vie (en fin de période, 92 ans pour les femmes et 89 ans pour les hommes). Selon ces projections, en 2070, la part des plus de 60 ans dépassera le tiers de la population et, par rapport à 2013, la proportion des plus de 75 ans doublera.

Source : Nathalie Blanpain et Guillemette Buisson, division Enquêtes et études démographiques, *Projections de population à l'horizon 2070, deux fois plus de personnes de 75 ans. INSEE Première, n°1619, paru le 3 novembre 2016.*

Disponible sur : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (consulté le 18 juillet 2020)

## Annexe 2 : La population angevine proportionnellement plus jeune que celle de la France

Angers Loire Métropole compte 69 443 personnes âgées de 60 ans et plus en 2016, soit 23,6% de la population totale. Cette part est plus faible que celles des Pays-de-la-Loire et de la France métropolitaine, respectivement de 25,7% et 25%, en raison notamment de la forte présence de jeunes âgés de 18 à 24 ans en formation sur le territoire angevin.

### LES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS

SUR ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, NOMBRE ET ÉVOLUTION ENTRE 2006 ET 2016



©Aura - Source : Insee RP 2006, 2016, exploitation principale

Le vieillissement de la population pose la question de l'adaptation et de l'accessibilité des logements, de l'offre en services, de l'équipement des territoires ou encore des emplois à développer.

A l'échelle de l'agglomération, le territoire est plutôt mieux équipé en établissements adaptés, à savoir les Ehpad et les résidences autonomie.

## Annexe 2 - Suite

Avec 201 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus, Angers Loire Métropole est au-dessus de la moyenne départementale de 179 places. Angers bénéficie d'un bon niveau d'équipement avec 221 places/ 1000 habitants de 75 ans et plus alors que certaines communes de l'agglomération ne proposent aucune offre notamment à l'ouest et au nord.

Au vu du vieillissement marqué de la population à l'horizon 2040, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmenterait de 1 222 personnes par an entre 2013 et 2040 sur l'agglomération. La population très âgée, 80 ans et plus, celle issue du baby-boom représenterait 9% de la population totale en 2040. C'est elle qui est la plus concernée par les risques de perte d'autonomie. Un maintien d'un bon niveau d'équipement en proximité dans tous les territoires est un enjeu pour les personnes dépendantes.

### LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS EN 2040

SUR ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, NOMBRE ET ÉVOLUTION ENTRE 2013 ET 2040



©Aura - Source : Insee RP 2013, exploitation principale, Omphale 2017, scénario central

Source : La population angevine proportionnellement plus jeune que celle de la France.

Disponible sur : <https://www.aorangevine.org> (consulté le 8 octobre 2020)

### Annexe 3 : Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés

De plus en plus de villes et de communautés dans le monde s'efforcent de mieux répondre aux besoins de leurs résidents âgés.

Le Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés a été mis sur pied dans le but de favoriser l'échange de données d'expérience et l'enseignement mutuel entre les villes et les communautés du monde entier. Toute ville ou communauté qui s'engage à créer un environnement urbain participatif et accessible pour sa population âgée est invitée à s'affilier au Réseau.

Les villes et les communautés du Réseau sont de tailles différentes et situées dans différentes parties du monde. Les efforts qu'elles déploient pour améliorer leur convivialité se déroulent dans des contextes culturels et socio-économiques très divers. Ce que tous les membres du Réseau ont en commun, c'est la volonté et la vocation de créer un environnement urbain, matériel et social susceptible de promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé et une bonne qualité de vie pour les personnes âgées.

## ANNEXE 3 - Suite

### Échange d'informations et soutien mutuel

Avec ce réseau, l'OMS propose une tribune mondiale pour l'échange d'informations et le soutien mutuel grâce au partage de données d'expérience.

En outre, l'OMS fournit des orientations et promeut l'obtention de connaissances sur la façon d'évaluer le degré d'adaptation aux personnes âgées d'une ville ou d'une communauté, d'intégrer la notion de vieillissement dans la planification urbaine et de créer un environnement urbain respectueux des personnes âgées.

Source : **Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés.**  
*Vieillesse et qualité de la vie.*

Disponible sur : <https://www.who.int> (consulté le 8 octobre 2020)

### Annexe 4 : Angers, ville amie des aînés

[...] Angers doit son développement comme son rôle politique et historique à sa position au niveau d'un point de convergence géologique, hydrographique, culturel et stratégique.

L'évolution démographique des seniors demande une anticipation de leurs besoins et des services proposés. 20 % des angevins ont plus de 60 ans. En 10 ans, augmentation de 22% des personnes âgées de plus de 75 ans.

Consciente des changements démographiques présents et à venir, la ville d'Angers a décidé de s'engager dans la démarche Ville amie des aînés afin de prendre en compte les besoins des aînés et de promouvoir le vivre ensemble dans la cité. « Villes amie des aînés » est un projet lancé par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2005. Les phénomènes d'urbanisation de la population et de vieillissement conjugués ont amené les villes à prendre en compte ces changements pour adapter l'offre de service, les structures, le cadre de vie et les ressources à destination des aînés. L'ensemble des domaines de la vie quotidienne sont analysés pour identifier les besoins d'amélioration : transport, accessibilité des espaces extérieurs et édifices, participation au tissu social et à la vie de la ville, information et communication, santé, solidarité loisirs, aide aux aidants, culture et habitat. Localement, cette démarche renforce la démocratie locale à travers une réflexion collective sur la place de chacun dans la ville : les populations sont écoutées (groupes d'échanges, enquêtes à domicile...) et des pistes d'actions concrètes sont émises afin d'améliorer le quotidien des aînés, et plus largement des populations.

Source : **Angers, ville amie des aînés.** Ville d'Angers.

Disponible sur : <https://www.gerontopole-paysdelaloire.fr> (consulté le 8 octobre 2020)

## **Annexe 5 : Notre démarche Villes Amies des Aînés**

*Population totale : 149 017 habitants (INSEE, RP 2011) % de plus de 60 ans : 20,9% (Pourcentage de la population totale) % de plus de 75 ans : 9,7% (Pourcentage de la population totale)*

[...] En 2012, la Ville d'Angers a intégré le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés et est devenu membre du réseau francophone des villes amies des aînés. Les objectifs angevins sont de :- Améliorer l'environnement social et physique aux besoins des personnes âgées pour favoriser leur intégration dans la vie de la cité, tout en ayant à l'esprit que les chantiers en faveur des personnes âgées profite en réalité et à tous les angevins, - Favoriser la prise en compte du vieillissement dans l'ensemble des politiques publics (droit commun), - Intégrer les besoins et réalités du public âgé dans les projets pilotés, par le CCAS, la ville et l'agglomération, de manière transversale et partenariale. - Favoriser un vieillissement actif et en bonne santé, - Lutter contre l'isolement, - Développer une politique d'habitat adapté, - Favoriser le maintien à domicile.

La réalisation du diagnostic ainsi que la mise en place de projets ont pu être menés à bien : - Via la mobilisation des services Ville et Angers Loire Métropole : Directions Santé Publique, Action Culturelle, Information et Communication, Vie Associative, Aménagement et Développement des Territoires, Transport et Mobilité, Action Territoriale et Jeunesse - Via la mobilisation des partenaires : associations, professionnels, habitants, usagers, bénévoles et plus particulièrement le Gérontopole Pays de la Loire, l'Université d'Angers, les bailleurs sociaux et la Mutualité (CENTICH)

Depuis juin 2013, des actions concrètes sont mises en place suite à l'analyse du diagnostic :- Expérimentation d'une offre de logements adaptés au vieillissement dans le parc social - Collaboration avec l'association Le Temps pour toiT : expérimentation d'habitat intergénérationnel partagé - Création d'un espace de loisirs et lecture intergénérationnel Saint-Nicolas - Développement d'actions en faveur du public Alzheimer et apparenté et de leurs aidants en partenariat avec France Alzheimer - Faciliter l'accompagnement des personnes les plus fragiles par une convention cadre entre l'association Pass'âge, la Ville d'Angers et le CCAS (plateforme de compétences social, médico-social et sanitaire) - Inscription de la Ville d'Angers, depuis le 27 janvier 2014, dans la démarche MONALISA confirmant ainsi son engagement dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées. - Proposition personnalisée par le service « animation et vie sociale », d'activités culturelles, sportives, citoyenne pour une retraite active et épanouissante.

Source : **Notre démarche Villes Amies des Aînés**. *Villes amies des Aînés*.

Disponible sur : <http://www.villesamiesdesaines-rf.fr> (consulté le 8 octobre 2020)

## Annexe 6 : Extrait de la convention CNSA

### PREAMBULE

Avec l'avancée en âge, l'écosystème relationnel des personnes âgées a tendance à se raréfier. En même temps, l'énergie et la capacité à en reconstruire d'autres se réduit. C'est pourtant une période de la vie où le besoin de se tourner vers un réseau relationnel de proximité pour trouver soutien et réconfort s'accroît.

En décembre 2012, Michèle Delaunay, ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, lance un chantier sur la question de la lutte contre l'isolement en mettant autour de la table les parties prenantes concernées (de grandes associations de solidarités, des représentants des collectivités territoriales, les caisses de retraite, l'Agence du service civique...). À la suite de ce travail collectif, animé par le délégué général des petits frères des Pauvres, un rapport préconisant une mobilisation nationale contre l'isolement des âgés (MONALISA) lui est remis en juillet 2013. Le défi identifié par tous : trouver les leviers permettant de renforcer les entourages des personnes âgées souffrant de solitude en mobilisant du bénévolat d'initiative citoyenne. À l'issue du rapport une période de trois ans de lancement s'est ouverte pour permettre aux membres du groupe de travail de structurer leur collectif et de déployer les préconisations du rapport.

La démarche MONALISA s'inscrit dans les objectifs de la loi relative à l'adaptation au vieillissement (ASV) qui prévoit le renforcement de la prévention de la perte d'autonomie dans le cadre des conférences des financeurs.

Pendant une phase de démarrage accompagnée par la CNSA à partir de juillet 2013 jusqu'au début de 2017 dans le cadre de la section V de son budget, l'association MONALISA a suscité et conduit la mobilisation et le soutien d'organismes publics, associatifs et institutionnels dans la lutte contre l'isolement : ainsi au 30 novembre 2017, 388 organismes sont signataires de la charte, une quarantaine de départements sont engagés dans la démarche et 218 équipes citoyennes reconnues.

Après cette phase de démarrage, l'association MONALISA fait évoluer son rôle pour assurer une fonction d'appui auprès des acteurs et devenir un centre de ressources.

La CNSA soutient cette évolution sur le fondement des dispositions nouvelles issues de la loi ASV qui permettent dans le cadre de la section IV de son budget le financement « de dépenses de formation et de soutien des bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées et des personnes handicapées ».

La convention conclue en 2017 pour un an est renouvelée par la présente convention pour la même durée. Un engagement pluriannuel de la CNSA pourra être envisagé dès lors que l'association MONALISA, au-delà des financements prévus pour 2018, aura développé un modèle et construit des partenariats financiers sur la durée. Dans cette perspective, les parties conviennent d'un échange au cours du deuxième trimestre de 2018

Source : **Convention CNSA-Mona Lisa 2018**. (Extrait).

Disponible sur <https://www.cnsa.fr> (Consulté le 8 octobre 2020)

## **Annexe 7 : Les équipes citoyennes (2019)**

Une équipe citoyenne regroupe des citoyens engagés dans la lutte contre la solitude et l'isolement. Portée par une association, un établissement public ou une collectivité territoriale, l'équipe citoyenne décide collectivement des actions qu'elle souhaite mener. Actrices de l'engagement de proximité, les équipes citoyennes participent activement à la Mobilisation et adhèrent directement (ou à travers leur structure d'appartenance) à la charte MONALISA. Tous les membres de l'équipe partagent les principes éthiques de la charte de l'équipe citoyenne.

Source : **Les équipes citoyennes.**

Disponible sur <https://www.monalisa-asso.fr/monalisa/les-equipes-citoyennes>, (Consulté le 8 octobre 2020)

## **Annexe 8 : Monalisa, une démarche citoyenne**

MONALISA rassemble depuis 2014 ceux qui font cause commune contre l'isolement social des personnes âgées à travers un partenariat inédit entre la société civile et la puissance publique : associations, collectivités, caisses de retraite...[...]

[...] MONALISA est une démarche exemplaire et collaborative d'intérêt général. [...]

[...]Le 27 janvier 2014, 40 organisations (associations, collectivités, caisses de retraites...) se sont engagées à coopérer au niveau des territoires et susciter et soutenir les engagements citoyens multiples en signant une charte commune. Trois ans après, la Mobilisation rassemble :

- 522 organisations signataires de la charte MONALISA
- 66 coopérations territoriales actives
- Plus de 850 équipes citoyennes présentes auprès des âgés

Avec MONALISA, le soutien des pouvoirs publics et des institutions s'articule avec la mobilisation citoyenne pour faire reculer l'isolement social. La coopération entre les membres permet de co-construire des outils et pratiques innovantes, comme la formation socle des bénévoles. Un centre de ressources veille à la capitalisation et la mutualisation des bonnes pratiques pour l'ensemble des acteurs.

*Dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement*

Lauréat de « la France s'engage » en 2014, MONALISA est inscrite dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement, promulguée en décembre 2015. Le premier volet de cette loi autour de l'anticipation de la perte d'autonomie s'attache à prévenir l'isolement des personnes âgées avec la dynamique MONALISA. La loi a ainsi créé dans chaque département une conférence de financeurs qui a pour objectif de coordonner les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. Des actions communes des coopérations départementales MONALISA sont déjà financées dans ce cadre comme la formation des bénévoles...

Source : **La mobilisation de tous pour chacun.** Disponible sur <https://www.monalisa-asso.fr> (Consulté le 8 octobre 2020)

## **Annexe 9 : La démarche MONALISA**

La création d'équipes d'habitants solidaires.

La ville d'Angers s'est engagée dans la démarche MONALISA en 2015, avec la participation active du CCAS.

La lutte contre l'isolement est un enjeu majeur pour notre société, donc pour notre ville, pour nos quartiers, pour nos institutions et pour nos habitants. En effet, il convient d'agir pour mettre en œuvre des réponses qui permettent aux populations de vivre dignement et ensemble. Faire de la solidarité un axe fort afin de « réparer » une société qui désresponsabilise et qui isole, c'est redonner une place pleine et entière aux citoyens, notamment les plus fragiles. Le CCAS est le bras armé des communes pour repérer, écouter, accompagner, entraîner, soutenir...

Le bilan a tiré de cette démarche, à la fois des résultats sur le terrain mais aussi de la démarche elle-même.

La démarche MONALISA est venue conforter les ambitions que porte la ville d'Angers.

Cette démarche, structurée et innovante dans son mode de gouvernance et dans sa façon de mettre en réseaux, promeut une idée à défendre, à savoir que chacun doit prendre sa place pour agir dans la société. Un exemple parmi d'autres : l'équipe citoyenne de la Roseraie, qui est remarquable à plusieurs titres. Premièrement, parce qu'elle est constituée aujourd'hui d'une quarantaine de personnes de la société civile, d'associations et d'institutions. Deuxièmement, parce qu'elle agit en proximité.

Troisièmement, parce qu'elle met en lien avec l'offre sur le quartier. Prendre un exemple concret : cette année, avec un lycée du quartier et un bailleur social, l'action « Petit déj' en pied d'immeuble » a permis à plus de 80 personnes d'aller vers le centre social ou vers la résidence seniors.

Source : **La démarche MONALISA, une volonté politique.** Disponible sur <https://www.monalisa-asso.fr> (consulté le 8 octobre 2020)

## **Annexe 10 : Extrait du rapport d'activité 2017 du CCAS d'Angers.**

Angers, Ville amie des aînés, décide d'accorder une place à la personne âgée en la rendant actrice, de son bien-être et de son épanouissement.

Le CCAS soutient et accompagne la vie sociale de tous les seniors angevins, dans l'objectif de maintenir leur autonomie et de préserver leur santé.

L'offre de services vie sociale et aide aux aidants est adaptée aux capacités de chacun selon envies et ses niveaux d'autonomie (physique, psychique, social et financier) et dans le respect du projet de vie. Elle propose des activités de prévention : culturelles, festives, de bien-être, d'engagements bénévoles, afin de favoriser le bien vieillir et le bien vivre ensemble, grâce à la mobilisation réciproque d'une diversité d'acteurs : les institutions, les partenaires des quartiers et le tissu associatif angevin.

Une collaboration renforcée avec le service restauration du CCAS permet d'offrir aux seniors des temps de convivialité autour de repas ou goûter partagés.

## Annexe 10 : suite

Une attention particulière est dédiée aux seniors fragilisés avec :

- des animations adaptées aux fragilités dans des lieux accessibles,
- un soutien à la mobilité : transports du domicile vers l'animation, aide au déplacement par des bénévoles, formations,
- un accompagnement renforcé par des bénévoles,
- la création d'équipes d'habitants solidaires.

Source : Rapport d'activité 2017 du CCAS d'Angers. Disponible sur <https://www.angers.fr> (consulté le 8 octobre 2020)

## Annexe 11 : Le projet « juste quelques marches »

	<p>Projet « Juste quelques marches... Pour une rencontre »</p>  <p>ANGERS Ville Amie des Aînés depuis 09-2012 Angers (49)</p>
<p><b>FICHE PROJET</b></p>	
<p><b>Présentation du projet :</b> Après avoir mis en place des actions de lutte contre l'isolement (appels téléphoniques, démarches administratives, ateliers de mobilité transport, sorties bras dessus/bras dessous, répertoire de toutes les animations et activités pour les personnes âgées et/ou retraités), l'équipe citoyenne de la roseraie ont décidé « d'aller vers » les personnes en mettant en place des petits déjeuners dans les halls d'immeuble. Ce temps convivial permet une première rencontre, permet de tisser une relation de confiance, permet d'être relais de l'information, permet d'entendre les besoins et les attentes....</p> <p><b>Intitulé du projet :</b> « juste quelques marches... pour une rencontre »</p> <p><b>Cahier des charges de l'action :</b> Qui ? Équipe citoyenne Monalisa Roseraie L'équipe MONALISA Roseraie est un groupe mouvant, impermanent composé d'habitants de quartier, de représentants d'association et d'institutions du quartier. Il est impossible de savoir à l'avance le nombre de personnes qui viendra à la réunion de rencontre mensuelle (entre 15 et 40 personnes historiquement selon les mois). - Pour le groupe conception de la lettre : 4 représentants de l'équipe citoyenne et 12 élèves du Lycée Simone Veil en terminale Bac Pro Accompagnement soins et Services à la Personne (élèves ayant participé à la journée des Aidants du 6 octobre). Quoi ? le projet « Juste quelques marches... Une rencontre » Où ? dans les halls d'immeuble – dans la boîte aux lettres Quand ? semaine 9/10/17/18 (présence des élèves) Pourquoi ? Aller vers... aider à faire le premier pas, pour être relais d'information, pour la rencontre, pour faire sortir... Comment ? une lettre, un carton, une enveloppe, une affiche.... NB : penser au relais dans l'immeuble : voisin, facteur, habitants solidaires... [...]</p>	

Source : CCAS Angers, document interne. Juin 2017.

## Annexe 12 : BILAN « juste quelques marches... une rencontre ! »



### La lutte contre l'isolement des aînés dans les quartiers en politique de la Ville :

BILAN 12 juin 2017

*Projet « Juste quelques marches...une rencontre ! »*

*CCAS d'Angers – Quartier prioritaire La Roseraie*

[...]

#### **1. Le déroulement de l'opération « Juste quelques marches », ses premiers résultats et effets**

L'opération « Juste quelques marches » s'est appuyée sur :

- L'envoi d'un courrier d'information aux partenaires de l'action (bailleurs, associations d'aide à domicile)
- Le travail avec les bailleurs (qui ont réservé un accueil favorable au projet et qui sont en réflexion sur l'isolement) et la rencontre des gardiens d'immeuble
- La création d'enveloppes « personnalisées » avec des jeunes du lycée professionnel en bac pro soins et services à la personne, ayant donné lieu à 4 heures de temps d'échange entre les bénévoles et les jeunes du lycée professionnel, et à 2 heures de travail pour réaliser 2000 enveloppes.

Le caractère « personnalisé » des enveloppes (décorations faites main) a contribué au succès de l'opération.

L'opération s'est concrétisée courant Juin par deux évènements.

Le premier a eu lieu en bas des cages d'escalier auprès de populations socialement « mixtes », issues de 64 logements. Les cafés conviviaux se sont déroulés de 10h00 à 12h00 et de nombreuses personnes sont « descendues » ponctuellement ou longuement. Cet évènement a permis de toucher des personnes isolées. Néanmoins l'obstacle de la langue a manifestement été suffisamment anticipé. Ce premier évènement a mis en évidence la nécessité de plus recourir à une communication visuelle et à créer des affiches dans une diversité de langues.

Le deuxième évènement s'est déroulé auprès de populations plus homogènes, issues de 110 logements d'un parc aux populations plus favorisées socialement et économiquement que lors du premier évènement. Elle a permis de toucher plus massivement des personnes âgées, dont nombre d'entre elles ne se connaissaient pas. Plusieurs participants ont exprimé le souhait que ce type d'évènement puisse avoir à nouveau lieu.

## Annexe 12 - Suite

Les bénévoles relèvent que l'opération a eu un effet positif par rapport aux jeunes en bac pro, tant parce qu'elle a permis de les sensibiliser à la question de l'isolement des seniors, que parce qu'elle a contribué, dans le quartier, à donner une image positive des jeunes.

Trois nouvelles opérations auront lieu en septembre et un temps fort sera organisé le 18 novembre avec les personnes rencontrées au cours des cafés conviviaux.

### **2. Quelques conditions de réussite des petit'dej dans les halls d'immeubles (cafés conviviaux)**

Les échanges avec les bénévoles ont mis en évidence un ensemble de conditions de réussite :

- La bonne préparation de la démarche (construire un projet partagé, identifier et mobiliser les partenaires, concevoir les affiches, ...),
- Le travail de mobilisation en amont, qui est très important : pour sensibiliser les bailleurs, disposer de relais (concierge) qui communiquent dans les immeubles,
- Le fait d'être la première équipe MONALISA et d'en avoir le label, ceci ayant notamment contribué à « rassurer » les participants aux cafés conviviaux,
- L'existence d'une « structure », le CCAS qui coordonne l'opération : pour « structurer » le travail des bénévoles (en proposant des réunions régulières), leur donner leur sentiment qu'ils sont soutenus, leur apporter une aide logistique, orchestrer la communication, mettre en lien les uns et les autres et les contributions de chacun, proposer un lieu de rencontre régulier (Maison de Quartier), et au final fédérer les acteurs de la lutte contre l'isolement,
- La possibilité dans le même temps que chacun puisse rejoindre le projet en participant selon ses disponibilités.

[...]

Source : CCAS Angers, document interne. Juin 2017.

### **Annexe 13 : L'association Anjou soins service : offre variée pour lutter contre l'isolement social**

[...] Elle organise des sorties adaptées et encadrées pour les personnes âgées, isolées, ainsi que leurs aidants.

Parce que la cause des aidants, trop longtemps oubliés, mobilise beaucoup de personnes et est une préoccupation nationale, l'association a participé à la première journée nationale des aidants qui est organisée à Angers depuis 2014. Depuis, cette participation est renouvelée chaque année en octobre.

Des bénévoles, avec la coordinatrice et des aides à domicile accompagnent les groupes lors des sorties ou animations.

Ses objectifs

- Proposer à tous les adhérents qui le souhaitent des moments conviviaux, festifs pour permettre la rencontre, l'échange et sortir de chez soi. C'est pourquoi, nous proposons à toutes les personnes qui ont du mal à se déplacer d'aller les chercher à leur domicile.
- Répondre aux besoins et souhaits des personnes qui ressentent de l'isolement.

## Annexe 13 - Suite

### Bilan des animations

Les équipes bénévoles d'Anjou Soins Services Accompagnement sur les quartiers de la Roseraie, la Doure-Belle-Beille et Avrillé mettent en œuvre chaque année des nouvelles sorties : jardin CAMIFOLIA de Chemillé, le Musée des Coiffes aux Ponts-de-Cé, le château de Barbe-Bleue à Tiffauges, les mystères des faluns, avec déjeuner au restaurant et spectacle de chevalerie, ainsi que l'organisation de lotos, galettes, animations musicales, etc...

La Conférence des Financeurs de Prévention de la perte d'autonomie du Département de Maine-et-Loire a participé au financement de quelques sorties, notamment celle à Doué la Fontaine au « Mystère des Faluns », ainsi que des animations innovantes centrées sur le bien être (détente par le rire) et une conférence sur l'alimentation animée par une diététicienne.

Au total, ces animations ont permis 704 demi-journées individuelles de sorties.

### Deux séjours au bord de la mer

Depuis 2012, l'association organise deux séjours au bord de la mer.

- [...] La CARSAT a participé au financement de ce voyage grâce à une subvention au titre de l'Action Gériatologique d'Initiative Locale.
- Les activités réalisées : Cité médiévale de Guérande/ Les marais salants/ Visite d'une biscuiterie.

Les accompagnants ont assuré l'animation des fins de journée en organisant notamment une petite soirée dansante.

Le rendez-vous important de l'année 2019 sera comme chaque année le repas-spectacle de Noël à Angers le 10 décembre 2019, salle Auguste Chupin où 120 personnes aidées sont attendues. Elles seront entourées des 25 bénévoles pour un après-midi festif... et un excellent repas animé de musiques Celtiques !

### Les financements :

- Anjou Soins Services Accompagnement : le montant des cotisations est affecté à ces actions.
- Les villes d'ANGERS ET d'AVRILLE.
- La participation financière des personnes accompagnées.

Source : Association Anjou Soins Services - Commission lien social

Disponible sur <https://www.anjousoinsservices.fr> (consulté le 8 octobre 2020)

## **Annexe 14 : Des démarches de citoyenneté en manque de représentativité**

La participation électorale plus forte des personnes âgées dans les scrutins municipaux ainsi que dans la vie associative est établie. Pour autant, cette surreprésentation débouche sur plusieurs hiatus dès lors que l'on s'intéresse aux démarches de citoyenneté. C'est le cas des démarches de citoyenneté en faveur des habitants où les personnes âgées sont surreprésentées comme le note Loic Blondiaux : « Ils sont partout [dans les dispositifs de participation citoyenne] mais ne se reconnaissent pas en tant que tels (aînés) ». Se cumule à cette surreprésentation, une autre liée à l'origine socioprofessionnelle.

## Annexe 14 - suite

En effet, cette participation des personnes âgées repose sur une appartenance aux classes moyennes privilégiées, une trajectoire sociale et professionnelle stable, favorisant des acquis, des compétences et une capacité à s'exprimer et faire valoir ses intérêts. De fait, la représentation des aînés dans les démarches de citoyenneté subit deux filtres : Un filtre social qui favorise l'expression et la prise en compte des avis des aînés les plus en capacité de s'exprimer, notamment des hommes, et d'origine sociale supérieure, et un filtre de l'âgisme, où les engagements des aînés sont davantage motivés par le rôle d'habitant que celui d'aîné. Pour expliquer ce décalage, le caractère catégorisant et surtout l'interprétation péjorative des termes de « retraités », « personnes âgées » ou même « seniors » est avancé. Résultat, ces démarches font régulièrement l'objet de critiques sur leur faible capacité à tenir compte de la diversité des situations de vieillesse. Dans ce cadre, la faible représentativité et participation des personnes âgées (aux démarches qui les concernent) pose la délicate équation entre l'intérêt des paroles qui y sont malgré tout défendues et la représentativité des publics qui y participent. Enfin, comme le mentionne une participante, la dimension professionnelle et administrative de ces démarches constitue un point de blocage : *« Concrètement, y a qui (comme professionnels) qui va dans ces trucs ? Des chargés de mission à gogo, des politiques et des directions autonomie ou personnes âgées. Mais y a pas beaucoup de vieux ou tout le temps les mêmes. Mais surtout, y a pas un professionnel de l'habitat, de l'aménagement qui y assiste. Ça reste un manque ! »*. En effet, la transversalité de la démarche Villes Amies des Aînés mobilise des acteurs politiques et différents services territoriaux, des membres du secteur associatif et marchand qui ne présentent pas forcément les mêmes expériences, les mêmes points de vue et les mêmes intérêts. Il en ressort pour une partie des participants une certaine frustration quant aux retombées de ces démarches : *« l'intérêt, c'est que l'on se rencontre et que l'on échange (avec des professionnels et des personnes âgées). Sinon, on a du mal à voir ce que cela apporte »* et *"le risque de ce type de démarche, c'est de privilégier la communication, moins chère, au détriment du maintien de services ou d'EHPAD, ce qui est plus cher »*. D'autres participants, en revanche, constatent l'apport de ces démarches et des instances de citoyenneté en faveur des aînés : *« ces démarches permettent d'alerter les élus, de faire monter en compétence les techniciens et de poser le vieillissement comme enjeu politique au niveau local alors que l'on sait que ce sont les départements et les ARS qui ont les plus grosses compétences dans ce domaine »*. Pour une participante, la participation citoyenne des aînés va même plus loin *« la participation ne se limite pas à villes amies des aînés. C'est une pratique quotidienne qu'il faut appuyer localement »*. La participante désigne ici le fait que chaque groupe social est porteur d'usage, de compétences et de connaissances liés à ses pratiques quotidiennes et ses expériences qui abritent une multitude d'actes citoyens (vigilance et bienveillance vis à vis des voisins, aide ponctuelle ou quotidienne, signalement de difficultés...). Favoriser cet art de voisiner, ces ancrages locaux et ces actes de citoyenneté, qui s'avèrent au final des pratiques de prévention, vaut autant qu'une démarche participative.

Source : Étude du gérontopôle Pays de la Loire. **Vieillesse de la région Pays de la Loire**. Lien social et citoyenneté. (Extrait) Mars 2020.

Disponible sur <https://www.gerontopole-paysdelaloire.fr> (consulté le 29/10/2020)